

**Arrêté portant convocation des électeurs
pour le renouvellement du Conseil de Faculté
– Scrutin du 05 avril 2018 –**

Vu le Code de l'Education, notamment les dispositions prévues aux articles L713-1, L713-3, D719.1 à D719.40

Vu l'arrêté rectoral instituant une commission de contrôle des opérations électorales pour l'Université de la Réunion

Vu les statuts de l'Université de La Réunion

Vu les statuts de la Faculté de Droit et d'Economie

A R R E T E

Article 1 : Dans le cadre des élections, en vue du renouvellement du Conseil de la Faculté de Droit et d'Economie, sont convoqués les collèges électoraux suivants :

- ❖ Collège des Professeurs et personnels assimilés : 4 sièges à pourvoir
- ❖ Collège des Maîtres de conférences et personnels assimilés : 4 sièges à pourvoir
- ❖ Collège des étudiants et usagers : 3 sièges à pourvoir (3 titulaires – 3 suppléants)
- ❖ Collèges des personnels BIATSS affectés à la Faculté : 2 sièges à pourvoir

Article 2 : Le scrutin se déroulera le jeudi 5 avril 2018.

Article 3 : Un bureau de vote sera ouvert de **09 h 00 à 16 h 30 dans la Salle D10 - 1^{er} étage de la Faculté de Droit et d'Economie**, Campus du Moufia - 15 Avenue René Cassin à Sainte Clotilde.

Un bureau de vote sera ouvert dans les mêmes conditions sur le Campus Universitaire du Tampon – 117 rue du Général Ailleret, pour le collège B et le collège des étudiants et autres usagers.

Pour le collège des étudiants et usagers, sont concernées : la 1^{ère} et la 2^è années de la Licence d'Administration Economique et Sociale, la 1^{ère} année de la Licence d'Economie et la 1^{ère}, 2^è et 3^è années de la Licence de Droit délocalisées.

Le dépouillement aura lieu à l'issue du scrutin.

Article 4 : Le bureau de vote Nord sera composé comme suit :

- ❖ Président du bureau : Monsieur Jean-Marc RIZZO, Doyen
- ❖ Assesseurs : Monsieur François CAFARELLI, Vice Doyen Droit
Madame Emmanuelle VITTE, Responsable Administrative
Mmes et MM. les délégués de listes en présence

Le bureau de vote Sud sera composé comme suit :

- ❖ Président du bureau : Madame Delphine CONNES, Assesseur Tampon
- ❖ Assesseurs : Madame Karen HOAREAU, Technicienne en gestion administrative
Madame Patricia NATIO, Gestionnaire pédagogie
Mmes et MM. les délégués de listes en présence

Article 5 : L'affichage des listes électorales se fera au plus tard **le lundi 12 mars 2018**.

Article 6 : Les dépôts des candidatures auront lieu à partir du jour de la publication du présent arrêté et **jusqu'au vendredi 23 mars 2018 à 12 h 00**, auprès de Madame Emmanuelle VITTE ou de Madame Karine LEYGOUTE au Secrétariat Général de la Faculté.

L'affichage et la diffusion des listes de candidatures recevables et des professions de foi auront lieu au plus tard le jeudi 29 mars 2018.

Article 7 : La Commission électorale est désignée conformément à l'article 7 des statuts de la Faculté de Droit et d'Economie, comme suit :

- ❖ Monsieur Jean-Marc RIZZO, Doyen
- ❖ Monsieur François CAFARELLI, Vice-Doyen
- ❖ Un représentant des étudiants choisi par et parmi les délégués du Conseil de Faculté
- ❖ Madame Emmanuelle VITTE, Responsable Administrative
- ❖ Madame Karine LEYGOUTE, Technicienne en gestion administrative

Article 8 : La Commission électorale est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le jeudi 1^{er} mars 2018

Le Doyen de la Faculté

Jean-Marc RIZZO

